

Questionnaire à choix multiples

Correction

Chronotachygraphe numérique / Carte de conducteur



Question 1

- A. De dépannage opérant dans un rayon de 100 km de leur point d'attache.
- B. Transportant des marchandises de plus de 3,5 T.
- C. Transportant des voyageurs, possédants au moins 10 places assises (9 passagers + le conducteur).
- D. Appartenant aux services de la protection civile.

Question 2

- A. 2004.
- B. 2006.
- C. 2008.
- D. 2010.

Question 3

- A. Permet de contrôler la réglementation sociale européenne en vigueur.
- B. Simplifie la lecture et la gestion des temps d'activités.
- C. Aggrave l'insécurité routière.
- D. Simplifie l'archivage obligatoire des données d'activités (durées de conduite, temps de repos...).

Question 4

- A. N'est pas compatible avec les anciennes cartes de conducteur.
- B. Géolocalise la position du véhicule toutes les 3 heures de conduite cumulées.
- C. Enregistre automatiquement l'heure de passage aux frontières.
- D. Enregistre le lieu où commence et finit la période de travail journalière.

Question 5

- A. Vrai.
- B. Faux.

Question 6

- A. *À la vitesse enregistrée du véhicule.*
- B. *Au respect du délai maximum obligatoire des téléchargements de la carte de conducteur.*
- C. *Aux insertions de la carte personnelle du conducteur pendant la conduite.*
- D. *Au paiement de la carte par l'employeur.*

Question 7

- A. *Vrai.*
- B. *Faux.*

Question 8

- A. *Vrai.*
- B. *Faux.*

Question 9

- A. *28 jours.*
- B. *90 jours.*
- C. *1 an.*
- D. *2 ans.*

Question 10

- A. *6 mois.*
- B. *1 an.*
- C. *2 ans.*

Question 11

- A. *5 jours civils.*
- B. *6 jours civils.*
- C. *7 jours civils.*
- D. *8 jours civils.*



Question 12

- A. *Vrai.*
- B. *Faux.*

Question 13

- A. *Vrai.*
- B. *Faux.*

Question 14

- A. *6 mois de prison.*
- B. *1 an d'emprisonnement.*
- C. *10 000 € d'amende.*
- D. *30 000 € d'amende.*

Question 15

- A. *La vitesse du véhicule.*
- B. *Le nom de la ville de départ et d'arrivée.*
- C. *Les différentes anomalies et événements de la carte de conducteur.*

Question 16

- A. *Autre tâche, lorsque le véhicule circule.*
- B. *Conduite, lorsque le véhicule est en mouvement.*
- C. *Disponibilité, lorsque le véhicule est en mouvement dans une situation de conduite en équipage.*
- D. *Pause ou de repos, lorsque le conducteur retire la clé de contact du véhicule.*

Question 17

- A. *Vrai.*
- B. *Faux.*

Question 18

- A. 28 jours.
- B. 90 jours.
- C. 1 an.

Question 19

- A. 10 ans.
- B. 5 ans.
- C. 1 an.

Question 20

- A. 2 rouleaux d'impression + 1 rouleau dans le tiroir de l'appareil.
- B. 3 rouleaux d'impression + 1 rouleau dans le compartiment du chronotachygraphe.
- C. Une quantité suffisante de papier imprimé en cas de contrôle routier.
- D. 1 rouleau d'impression + 1 rouleau dans le chronotachygraphe numérique.

Question 21

- A. Une amende de 68 € (contravention de 3ème classe).
- B. Une amende de 135 €.
- C. Une contravention de 4ème classe.

Question 22

- A. Son employeur.
- B. La D.R.E.A.L.
- C. HUB PRO TRANSPORT.
- D. Chronoservices.

Question 23

- A. Vrai.
- B. Faux.

Question 24

- A. *Vrai.*
- B. *Faux.*

Question 25

- A. 90 €.
- B. 35 €.
- C. 375 €.
- D. *750 €.*

Question 26

- A. *Vrai.*
- B. *Faux.*

Question 27

- A. *Une amende de 135 €.*
- B. *Une amende de 3750 €.*
- C. *Une peine maximale de 3 ans d'emprisonnement.*
- D. *Une peine maximale de 6 mois de prison.*

Question 28

- A. *Dans les 7 jours civils.*
- B. *Dans les 6 jours.*
- C. *Sous 48h.*
- D. *Sous 24h.*

Question 29

- A. *Jusqu'à 28 jours.*
- B. *Jusqu'à 7 jours.*
- C. *Jusqu'à 15 jours qui peuvent être prolongés pour le retour à l'entreprise.*

Question 30

- A. 5 jours.
- B. 15 jours.
- C. 28 jours.
- D. 56 jours.

Question 31

- A. L'initiale du pays de délivrance.
- B. Le numéro de permis de conduire du conducteur.
- C. La raison sociale de l'entreprise.

Question 32

- A. Non-respect des durées de conduite et des temps de repos.
- B. Déclaration frauduleuse à HUB PRO TRANSPORT.
- C. Carte de conducteur n'appartenant pas au conducteur.
- D. Non-respect au code de la route.

Question 33

- A. À une carte reconnue au niveau international.
- B. Au nombre de renouvellement de la carte.
- C. Au pays de délivrance de la carte.

Question 34

- A. Faux.
- B. Vrai.

Question 35

- A. À la prévention du risque routier.
- B. À « l'exploitation » des salariés par l'entreprise.
- C. À l'amélioration des conditions de travail des conducteurs.